

APPENDICE

ACTES A INSÉRER DANS LE PRÉSENT VOLUME A LEUR ORDRE DE DATE

1853.

ORDRE du 30 avril 1853 portant réunion et composition de la cour d'appel.

Le Chef de division, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

ORDONNE :

Conformément à l'article 25 de l'arrêté n° 28, en date du 16 avril 1850, la cour d'appel est réunie à partir du 1^{er} mai.

Elle est composée ainsi qu'il suit :

MM. Le chef de bataillon Coffyn, délégué de M. le Commissaire Impérial, *président*;

Le capitaine d'artillerie Lebrigant,

Le capitaine d'infanterie Chappe,

Le chirurgien de 1^{re} classe Brousmiches,

Le chef d'état-major, enseigne de vaisseau Desaux,

Le lieutenant de gendarmerie Duval,

Le contrôleur colonial de Chicourt,

Le directeur de la douane, enseigne de vaisseau

Desmares,

Le secrétaire du gouvernement Feutray, *greffier*.

} *juges*;

Le présent sera inséré au *Bulletin officiel* de la colonie et dans la partie officielle du *Messageur de Tahiti*.

Papeete, le 30 avril 1853.

Signé : PAGE.

ARRÊTÉ du 15 mai 1853 portant convocation de l'Assemblée législative des Iles de la Société.

S. M. POMARE, Reine de Iles de la Société, et le Gouverneur, Commissaire Impérial,